

■ **Sentinelles au secours de l'innocence meurtrie**, à Lausanne, fondation (FOSC du 20.10.2000, p. 7191). Statuts modifiés le 2 avril 2002 (décision du Département fédéral de l'intérieur). Siège transféré à Pully, chemin de Fontanettaz 7, c/o Hoda Dubray. Nouvelle forme graphique du nom: **SENTINELLES au secours de l'innocence meurtrie**.
Journal no 3578 du 07.04.2003
(00946540 / CH-550.0.113.103-5)